125 ans de la loi du 1er juillet 1901 : la France est plus solide et solidaire grâce aux associations

À l'occasion des 125 ans de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, l'Uniopss rappelle que la liberté d'association constitue l'un des fondements de notre démocratie. Cette avancée majeure permet à des millions de citoyennes et de citoyens de s'engager librement au service de l'intérêt général, sans recherche de profit, et de faire vivre chaque jour, par des actions concrètes, les valeurs de solidarité qui façonnent notre pays et sont utiles à toutes et tous.

Publié le 2 juillet 2026
De Uniopss

ASSOCIATION ET POUVOIR D'AGIR

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFO NATIONALE

Chacune des plus des 1,6 million d’associations actives dans notre pays constitue un bien commun. Elles incarnent un modèle d’action citoyenne et de solidarités unique en Europe. Avec 13 millions de bénévoles et 1,9 million de salariés dans des emplois non délocalisables, elles jouent un rôle social et économique puissant et efficace, dynamisant les territoires au service de toutes et de tous.
Dans les secteurs des solidarités, de la santé et du lien social, elles contribuent de manière déterminante à la mise en œuvre des politiques publiques, et, faut-il le rappeler, dans une démarche à but non lucratif.

Les associations des solidarités et de la santé ont toujours été à l'avant-garde, avant même la formalisation de nombreuses politiques publiques : **nombre des dispositifs qui structurent notre protection sociale trouvent leur origine dans cette capacité d'innovation associative.** Elles ont imaginé, expérimenté et développé des réponses pour accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie, les personnes en situation de handicap, les enfants en danger, les femmes victimes de violences, les familles monoparentales, les personnes en situation de précarité, celles confrontées aux addictions, celles victimes de discriminations, les jeunes en difficulté d'insertion ou de logement, les demandeurs d'asile ou encore pour l’accompagnement socio-judiciaire et pour faire vivre le lien social dans les quartiers.

Au-delà, **les associations sont également des corps intermédiaires essentiels de notre démocratie**. Par leur gouvernance désintéressée, leur ancrage territorial au cœur les réalités vécues par les personnes, elles éclairent les décisions publiques, participent au débat démocratique, portent la voix des personnes les plus fragiles tout en promouvant leur participation directe dans toutes les instances.

Pourtant, alors que les besoins augmentent, les associations sont confrontées à des difficultés financières sans précédent, trop souvent considérées comme variable d'ajustement des déficits publics. Or, **comme l'Uniopss vient de le rappeler dans un courrier adressé au Premier ministre : fragiliser les associations, c'est fragiliser les millions de personnes qu'elles accompagnent chaque jour**.

De plus, trop d'associations, de bénévoles et de salariés sont aussi remis en cause et menacés, parfois de manières violente, par le seul fait de porter une action dans le respect des valeurs de la République. Aussi, **à quelques mois de l'élection présidentielle, l'Uniopss appelle chacune et chacun et, en premier lieu les pouvoirs publics, à réaffirmer l'esprit de la loi de 1901**.

Préserver la liberté d'association, reconnaître pleinement leur rôle comme partenaires de l'intérêt général et leur donner les moyens d'assurer durablement leurs missions sont des conditions indispensables pour répondre aux défis sociaux, sanitaires et démocratiques de notre pays. **Parce qu'une France plus solidaire est une France plus forte, reconnaître, soutenir et valoriser les associations, ainsi que celles et ceux qui les font vivre, est essentiel pour nous permettre de relever les défis d'aujourd'hui et de demain.**